



Refus are après démission

Par Caro78

Bonjour,

Je vous explique ma situation, j'ai été en cdi temps plein de 28 mars 2011 à 23 octobre 2019, j'ai démissionné pour des raisons personnelles comme les horaires, la fatiguabilité du travail et de la route, les bouchons sur l'autoroute du aux changements des horaires et la vie familiale avec 3 enfants.

J'ai repris un travail plus proche, le 04.11.19 sans m'inscrire à pole emploi, je leur avais demander et cela n'était pas nécessaire, ce contrat était un cdi 120h mais j'ai démissionné de celui-ci le 17.12.19 pour un autre cdi 130h, que j ai debute le 19 decembre 2019 mais celui-ci a résulté d'une fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur.

J'ai eu un refus ARE suite à démission, je ne comprend pas cette décision, je suis mariée, maman de 3 enfants de bonne volonté et a toujours travaillé, de plus j'ai en projet de faire une reconversion professionnelle, j'ai déjà fait plein de démarches.

Quel recours puis-je avoir ? je suis dépitée de cette annonce....je me retrouve sans rien.

merci par avance.